

le travail

édition spéciale



Télegramme

INDIQUEZ PAR UN X LE GENRE DE SERVICE DESIRÉ	
Plan tarif	
Four à six	
Lettre de jour	
Quatre lettres	
Lettre de nuit	
Quatre lettres	
PLACE X OPPOSITE SERVICE REQUIRED	

heure locale - local time 12.187.m.

Il est expédié la dépêche suivante aux conditions mentionnées au verso

the following message, subject to the terms on back hereof, which are hereby agreed to

RIMOUSKI 28 JANVIER 66 19

HÔPITAL DE LA PROVIDENCE CHANDLER
COMPÉTENCE DE: SR. MARIE DE LOYOLA,
CHANDLER


CONFORMEMENT AU CODE DU TRAVAIL, LA FÉDÉRATION
NATIONALE DES SERVICES, INC. VOUS DONNE AVIS QUE SES
REPRESENTANTS SONT PRÊTS À VOUS RENCONTRER DIMANCH
LUNDI, ET MARDI, LES 27 ET 8 FEVRIER 1966, 10.30 A.M. AU
RESTAURANT "BLANCH BOUCHARDE" EST RUE DEMONTIGNY
A MONTREAL, POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION
COLLECTIVE DE TRAVAIL.

PAUL E. DALPE PRÉSIDENT

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SER.

Que les administrateurs des
hôpitaux suivent la loi!





Depuis huit mois, 30,000 employés d'hôpitaux consacrent leur temps et leur argent à se préparer à des négociations qui, pour la première fois au Québec, s'étendront à 125 hôpitaux.

Le 10 janvier dernier, ils demandent de négocier et les hôpitaux leur répondent par une invitation à entendre des discours.

Mais si les administrateurs ont le temps de faire des discours les travailleurs eux, n'ont pas le temps de les entendre car

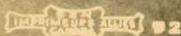
durant ce temps des délais précieux se perdent.

Devant le geste insouciant posé par la direction des hôpitaux nous n'avons pas d'autre alternative que celle de faire appel aux lois du Québec.

Les salariés sont soumis aux lois et les respectent. Il faudra que les administrateurs des hôpitaux fassent de même.

Paul-Emile DALPÉ,
Président de la Fédération
nationale des services

Compose par Typofilm Inc.,
Montréal. — Imprimé par les
Editions du Richelieu, St-Jean,
Québec.



le travail

IMPRIMERIE DES ALLIÉS 92

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 4364 St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Un geste de citoyens responsables

le travail
édition spéciale

Telegramme



Le télégramme reproduit à la une a été envoyé à tous les administrateurs des hôpitaux à 11 heures du matin le 28 janvier 1966.

Ce n'est pas un geste cavalier. C'est un geste normal et nécessaire de citoyens responsables, prévu par le code du Travail.

Le code du Travail prévoit, en effet, certains moyens légitimes que peuvent et doivent prendre les travailleurs syndiqués pour forcer les employeurs à reconnaître leurs droits.

L'un de ces moyens c'est de convoquer les représentants des employeurs à la table des négociations. C'est en fait, la dernière chance laissée aux employeurs de venir engager, de bonne foi, des discussions.

Si les employeurs ignorent cette convocation les travailleurs syndiqués n'ont plus qu'une chose à faire : demander un conciliateur, une troisième partie qui aura 60 jours pour amener travailleurs et employeurs à conclure une convention collective.

Dans les pages qui suivent nous publions le dossier des démarches entreprises jusqu'à présent par les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la C.S.N. pour négocier pour la première fois une convention collective unique.

Nous étions prêts à négocier

Les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la C.S.N. sont prêts à négocier. Après huit mois de préparation, ils savent ce qu'ils veulent.

Chaque section, dans chacune des institutions s'est réunie, en moyenne deux fois. Les cinq conseils régionaux se sont réunis à leur tour à deux reprises. Les 125 représentants du Bureau fédéral se sont réunis trois fois.

Les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la C.S.N. ont terminé le temps des discours. Ils veulent maintenant négocier. Ils sont prêts à poser des gestes adultes, des gestes de citoyens responsables.

Au congrès général de la Fédération nationale des services en juin 1965 il avait été décidé qu'on procéderait suivant dix étapes dans la négociation. Ces étapes ont été scrupuleusement respectés.

Voici donc le travail accompli depuis huit mois par les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la C.S.N.

1 Les services techniques de la Fédération nationale des services ont préparé un projet-type de convention collective.

2 Chaque conseil régional formé des délégués au Bureau fédéral s'est réuni pour prendre connaissance du projet-type.

3 Chacun des cinq conseils régionaux a ensuite préparé avec les services techniques de la région un projet-type sur des points particuliers.

4 Chaque syndicat a réuni ses membres pour étudier et discuter le projet-type de la F.N.S. et celui du conseil régional.

5 Chaque syndicat local a ensuite préparé des clauses concernant ses problèmes particuliers ou ceux des sections membres.

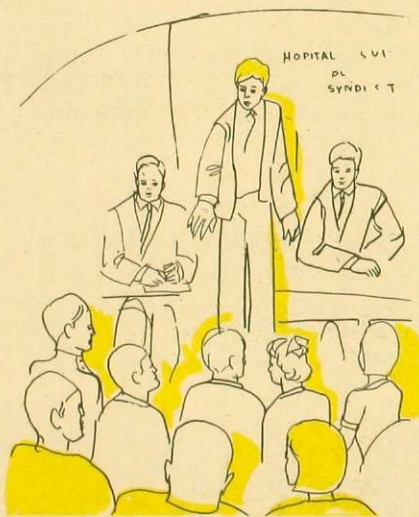
6 Les syndicats ont ensuite retourné à leurs conseils régionaux le projet provincial et le projet régional modifiés par leurs membres.

7 Chaque conseil régional a étudié les amendements des syndicats et a modifié les projets qu'il a retournés au Bureau fédéral.

8 Le Bureau fédéral saisi des projets provinciaux et régionaux amendés a préparé un projet unique de convention collective.

9 Chaque syndicat a reçu ensuite copie de ce projet unique et l'a soumis à ses membres.

10 A l'expiration des contrats, le 31 décembre 1965, le comité de négociation avait en main un projet de convention collective définitif et était prêt à rencontrer les représentants patronaux.



Les hôpitaux n'ont pas voulu

Le 31 décembre 1965, à l'expiration des contrats de travail dans les différentes institutions, les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la CSN étaient prêts à négocier.

Déjà à l'automne, à deux reprises, la Fédération nationale des services avait invité les administrateurs d'hôpitaux à discuter des négociations à venir.

À plusieurs reprises, les représentants des 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la CSN ont discuté avec les représentants patronaux de la date de reprise des négociations.

Tout ce que les administrateurs d'hôpitaux ont finalement consenti à accepter c'est une "réunion d'information" où, après huit mois d'étude, les représentants de leurs 30,000 employés étaient conviés à entendre de beaux discours.

Voici
le film
des démarches
entreprises
pour négocier

1

Le 3 septembre 1965 la Fédération nationale des services invite les administrateurs des hôpitaux à une "réunion en vue des prochaines négociations".

2

La réunion a lieu à Montréal, le 17 septembre. Un grand nombre d'hôpitaux sont représentés.



présentant patronal une invitation à venir entendre des discours.

8

Le 28 janvier la Fédération recourt à la loi et, par télégramme, convoque les hôpitaux à des négociations les 6, 7 et 8 février prochains.

9

Si le dimanche 6 février les représentants patronaux ne se présentent pas pour négocier, la Fédération nationale des services, au nom des 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la CSN, devra demander d'aller en conciliation.



3

Le 7 décembre la Fédération nationale des services invite les administrateurs des hôpitaux de la Gaspésie, de la Côte Nord et du Lac St-Jean à participer à "un échange de vue préalable aux négociations à venir".

4

La rencontre a lieu, mais seulement quelques représentants des hôpitaux concernés y participent.

5

Jusqu'au 10 janvier les conversations continuent entre la Fédération nationale des services et les administrateurs des hôpitaux. Il est question des négociations.

6

Le 10 janvier, la Fédération envoie au secrétaire de l'association des hôpitaux une lettre dans laquelle elle propose que les négociations débutent le 1er février.

7

Le 20 janvier la Fédération nationale des services reçoit du re-



Une invitation polie le 10 janvier

Montréal, Le 10 Janvier 1966.

Monsieur Robert PARENT,
Directeur du Personnel,
HOPITAL NOTRE-DAME,
1000 Est, rue Sherbrooke,
MONTREAL. P.Q.-

Cher Monsieur,

OBJET:- NEGOCIATIONS PROVINCIALES -

Pour faire suite à notre récente conversation téléphonique, je vous informe des intentions de la Fédération Nationale des Services quant aux prochaines négociations à poursuivre.

En premier lieu, la Fédération Nationale des Services préférerait négocier à Montréal.

Quant à l'endroit, il nous semblerait préférable de pouvoir négocier dans un hôpital.

Nous pourrions, sans aucun doute, trouver une salle pouvant accommoder le nombre de personnes composant le comité de négociation. A ce sujet, je vous souligne que le comité syndical comprendra un minimum de cinquante personnes.

Nous pourrions trouver dans un hôpital, également, les services de cafétéria et, en plus de la salle de négociation, des petits salons pour les caucus.

La Fédération serait disposée à poursuivre les négociations les 1-2- et 3 Février prochains. De plus, la Fédération Nationale des Services jugerait utile que l'on procède en petits comités de 2 ou 3 personnes, à une évaluation préalable à la rencontre projetée des 1-2- et 3 Février prochains, des besoins et du calendrier des négociations.

Espérant, Cher Monsieur, que vous prendrez le tout en considération, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Bruno Meloche,
Directeur des Services.

BH/cb

Le 10 janvier, le confrère Bruno Meloche, au nom des 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans la C.S.N. envoyait au secrétaire du comité de négociation des hôpitaux de la province, M. Robert Parent, la lettre que nous reproduisons ci-haut.

Depuis huit mois les employés d'hôpitaux, secondés par une équipe de spécialistes, consacraient leur temps et leur argent, pris à même un modeste revenu, pour

rédiger un projet de convention collective. Ils étaient prêts à négocier.

Après de multiples démarches et, tout particulièrement, après une conversation téléphonique, selon laquelle tout allait très bien, Bruno Meloche invite donc la partie patronale à négocier les 1,2 et 3 février.

C'était là poser un geste normal. Les employés d'hôpitaux savaient ce qu'ils voulaient. Ils croyaient que de l'autre côté on était prêt également.



Nous n'avons donc pas d'alternative : notre seule protection c'est la loi. Nous sommes maintenant obligés de faire appel aux lois adoptées par le parlement de Québec-lois qui s'appliquent autant aux employeurs qu'aux salariés...

texte tiré du communiqué de presse de la Fédération du 28 janvier

Un refus qui l'est moins

Cette lettre dénote de la part de la direction des hôpitaux plus qu'un manque de sérieux. Il s'agit ici d'une irresponsabilité grave quand on sait que 125 hôpitaux et plus de 30,000 employés sont en cause.

Durant huit mois ces 30,000 employés se sont préparés consciencieusement. Ils ont tenu plus de 300 réunions d'étude dont 250 assemblées générales. C'était la première fois qu'ils négociaient ensemble une convention unique sur le plan provincial et ils avaient voulu agir en citoyens responsables.

Quand ils ont invité les représentants patronaux à négocier, ils étaient prêts. Pour toute réponse, on leur demande d'envoyer, à leurs frais, des délégués à Montréal pour venir y entendre des discours.

Ces 30,000 employés qui voient chaque jour aux soins de centaines de milliers de malades et qui font fonctionner les hôpitaux n'ont pas le temps d'attendre, de perdre un temps précieux...

Paul-Emile DALPÉ

COMITE PROVINCIAL DE NEGOCIATION DES HOPITAUX DU QUEBEC.

Montréal, le 20 janvier 1966.

M. Bruno Meloche,
Directeur des Services,
Fédération Nationale des Services Inc.,
1595, rue St-Hubert,
Montréal 24.

Cher Monsieur,

Le Comité Provincial de Négociation des Hôpitaux du Québec vous invite à une réunion qui sera tenue le 1er février 1966, à 2.00 hres p.m., en l'Auditorium du Collège Jean de Bréboeuf (5625 rue Decelles) à Montréal.

Lors de cette réunion, le Comité désire faire connaître aux divers organismes syndicaux représentant les employés d'hôpitaux, sa politique vis-à-vis les prochaines négociations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette invitation et vous prions de nous croire.

Bien vôtre,

Jean-Robert Parent
Jean-Robert Parent-
Secrétaire.

JR.P/

P.S. Votre réponse à cette invitation sera attendue par le signataire de cette lettre à:
Comité Provincial de Négociation des Hôpitaux du Québec,
235 est, Boul. Dorchester, Bureau 201,
Montréal 18.

Tél: 525-6363 - Poste 228





**Plus de 30,000 employés
Huit mois d'études
Une seule convention
125 hôpitaux en cause
Un événement historique
Un dossier bouleversant**

Paul-Emile Dalpé, président du syndicat



Le 28 janvier, à Montréal, se tenait une conférence de presse à laquelle les journaux, la radio et



la télévision ont accordé beaucoup d'importance.